

Conseil des Innus de Pessamit

États financiers au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 6
États financiers	
Situation financière	7
Résultats	8 - 9
État de l'évolution de la dette nette	10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 29
Renseignements supplémentaires non audités	30-129



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
810, rue Bossé, 2e étage
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1L6

T 418 589-2013

Aux membres du
Conseil des Innus de Pessamit

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des Innus de Pessamit (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'état de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conseil tire une partie de ses revenus des apports provenant de Services Autochtones Canada (SAC). Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants pour étayer les montants inscrits en Passif au titre des paiements de transfert. Nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements pourraient être nécessaires aux états financiers des exercices se terminant les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2023 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Le Conseil détient une participation négative dans des entreprises publiques et dans un intérêt dans des partenariats qui sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation à l'égard desquelles nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés. De plus, le Conseil ne dispose pas d'informations financières lui permettant de comptabiliser la quote-part des résultats pour les périodes se terminant les 31 mars 2024 et 2023 pour certaines de ses participations et intérêts dans des partenariats. Nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements aux états des résultats, des flux de trésorerie ainsi qu'à l'état de la situation financière pourraient être nécessaires pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2023 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Comme l'explique la note 3 des états financiers, le Conseil comptabilise la participation dans une société sous influence notable à la valeur de consolidation au lieu de la valeur d'acquisition, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'effet de cette dérogation sur les états financiers correspond, pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, à une surévaluation de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de 1 472 \$ (sous-évaluation de 260 546 \$ en 2023) ainsi qu'une surévaluation des actifs financiers de 1 903 782 \$ (1 906 782 \$ en 2023). Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le Conseil tire également des revenus de la location de maisons résidentielles. Il n'a cependant pas évalué la valeur nette des loyers à recevoir, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadienne pour le secteur public. Si celle-ci avait été évaluée, pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, la charge d'administration aurait été augmentée de 99 783 \$ (171 062 \$ en 2023) et l'excédent des produits sur les charges aurait été diminué du même montant. De plus, l'actif à court terme et l'excédent accumulé au 31 mars 2024 auraient été diminués de 1 288 796 \$ (1 189 014 \$ en 2023). Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Aux 31 mars 2024 et 2023, le Conseil n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023 n'ont pu être quantifiées. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Finalement, l'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté et par conséquent, le Conseil ne distingue pas de ses résultats liés aux activités, s'il y a lieu, certaines variations de valeurs des actifs et passifs financiers découlant de la variation de ceux-ci à la juste valeur, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont que l'excédent accumulé au début est sous-évalué de 1 481 648 \$ (sous-évalué de 2 884 732 \$ en 2023), les résultats de l'exercice sont surévalués de 1 797 362 \$ (surévalués de 1 403 084 \$ en 2023) l'excédent accumulé à la fin est sous-évalué de 3 279 010 \$ (sous-évalué de 1 481 648 \$ en 2023). Ensuite, les gains de réévaluation cumulés au début sont sous-évalués de 1 481 648 \$ (sous-évalués de 2 884 732 \$ en 2023), les pertes de réévaluation nettes de l'exercice sont surévaluées de 1 797 362 \$ (sous-évaluées de 1 403 084 \$ en 2023) et les gains de réévaluation cumulés à la fin sont sous-évalués de 3 279 010 \$ (sous-évalués de 1 481 648 \$ en 2023). Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 mars 2023 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toutes anomalies significatives qui pourraient exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton SEINQRL.*¹

Baie-Comeau
Le 11 septembre 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A125845

Conseil des Innus de Pessamit
Situation financière
au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	17 224 030	9 633 518
Comptes clients et autres créances (note 4)	34 422 474	25 248 656
Fonds en fiducie du gouvernement fédéral (note 8)	126 492	126 492
Placements (note 9)	33 766 400	32 324 924
Participation dans une société sous influence notable (note 5)	1 980 782	1 983 910
Intérêts dans des partenariats commerciaux (note 6)	986 045	1 133 158
	88 506 223	70 450 658
PASSIFS		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 13)	11 196 449	14 154 135
Participation négative dans une entreprise publique (note 7)	135 645	155 466
Passif au titre des paiements de transfert (note 14)	44 309 777	30 549 460
Apports reportés - Autres (note 15)	2 766 814	2 329 145
Dette à long terme (note 16)	28 437 736	30 654 537
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 17)	3 937	51 165
	86 850 358	77 893 908
ACTIF NET (DETTE NETTE)	1 655 865	(7 443 250)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	130 176 306	118 032 110
Actif incorporel (note 11)	100 000	100 000
Stocks	103 034	103 034
Frais payés d'avance	-	522 531
	130 379 340	118 757 675
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 23)	132 035 205	111 314 425

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Chef

Conseiller

Conseil des Innus de Pessamit

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Produits		
Paiement de transfert		
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada		
Globale	31 463 971	24 611 088
Fixes	21 820 007	24 391 467
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits	10 479 109	9 890 134
Préétablies et couples	4 413 615	3 720 999
Remboursement des surplus de financement	-	(360 000)
Remboursement des surplus de financement	-	(15 000)
Agence du revenu Canada - Soins à l'enfance	477 873	455 681
Pêches et Océans Canada	249 300	122 319
Sécurité publique Canada	1 376 888	2 907 762
Société canadienne d'hypothèques et de logement	786 003	725 009
Provincial		
Ministère du Conseil Exécutif	184 045	184 045
Sécurité publique Québec	1 062 466	870 617
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits	340 000	-
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	180 000	335 000
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Entente de Nation à Nation	15 000 000	-
Centre intégré de santé et de service sociaux - Interprète	35 000	35 000
Ministère des Transports	630 023	650 061
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador		
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	1 516 944	1 330 310
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec	481 829	388 308
Autres		
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2 057 631	1 459 442
Entretiens des forêts et plantation	168 531	784 560
Centre autochtone sur les effets cumulatifs	191 198	-
Institut Tshakapesh	2 133 423	-
Redevances		
Hydro-Québec	3 220 508	5 852 615
Les crabiers du Nord	616 700	1 549 284
Autres		
Carburant	6 674 104	7 933 172
Contribution des usagers	976 887	994 898
Revenus locaux	6 957 636	16 510 441
Réserves de remplacement	-	70 243
Revenus nets de placements	3 180 177	(78 547)
	116 673 868	105 348 908

Conseil des Innus de Pessamit

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations	(513 100)	(6 419 655)
Produits reportés au début	30 549 460	(35 590 728)
Produits reportés à la fin	(44 309 777)	30 549 460
	102 400 451	93 887 985
Charges		
Éducation	12 485 657	12 082 465
Développement social	10 532 900	10 340 874
Territoire et ressources	4 844 030	5 594 640
Conseil de bande et terres	4 487 331	3 881 060
Administration	5 085 014	9 540 578
Services publics	17 012 335	19 779 232
Services de santé	9 432 600	8 741 628
Services à l'enfance et à la famille	7 248 200	7 679 289
Projets capitaux	18 414 300	10 221 285
Habitation	2 303 034	2 240 566
Loisirs et sports	3 172 280	2 417 129
Sécurité publique	2 680 333	1 971 384
Centre local d'emploi et de formation	1 657 257	1 508 400
Amortissement des immobilisations	3 912 528	3 714 888
Transfert des autres secteurs	(2 896 568)	(5 135 076)
	100 371 231	94 578 342
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres éléments	2 029 220	(690 357)
Autres éléments		
Capitalisation des immobilisations corporelles	16 056 724	9 614 354
Quote-part des résultats dans les investissements dans des partenariats commerciaux	199 580	(599 451)
Remboursement en capital de la dette à long terme et contrat de location-acquisition	2 777 128	2 936 216
Excédent des produits sur les charges	21 062 652	11 260 762

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Innus de Pessamit
État de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Excédent des produits sur les charges	21 062 652	11 260 762
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions	(16 056 724)	(9 614 354)
Amortissement	3 912 528	3 714 888
Total des immobilisations corporelles	(12 144 196)	(5 899 466)
 Variation des frais payés d'avance	 522 531	(482 633)
Variation des stocks	-	(20 546)
	522 531	(503 179)
 Variation des actifs financiers nets	 9 440 987	 4 858 117
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice		
Solde déjà établi	(17 883 385)	(14 734 109)
Modifications comptables (note 2)	10 098 263	2 432 743
Solde redressé	(7 785 122)	(12 301 366)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	1 655 865	(7 443 249)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Innus de Pessamit

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	21 062 652	11 260 762
Distribution des intérêts dans des partenariats commerciaux	330 000	639 524
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 912 528	3 714 888
Quote-part des résultats dans les investissements dans des partenariats commerciaux	(199 580)	599 451
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(9 173 818)	(5 055 510)
Stocks		(20 546)
Frais payés d'avance	522 531	(482 633)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(2 957 686)	2 401 752
Apports reportés et fonds inutilisés à réinvestir	14 197 986	5 002 747
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	27 694 613	18 060 435
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements		102 005
Variation nette des fonds en fiducie du gouvernement fédéral		(1 372)
Cession de placements	(1 441 475)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 056 724)	(9 614 354)
Variation nette des subventions à recevoir		188 602
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(17 498 199)	(9 325 119)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement d'un apport affecté aux réserves	(341 874)	(30 424)
Emprunts à long terme	513 100	
Remboursements d'emprunts à long terme	(2 729 900)	(2 936 216)
Contrat de location-acquisition	(47 228)	(47 228)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 605 902)	(3 013 868)
Augmentation nette de l'encaisse		
Encaisse au début	7 590 512	5 721 448
Encaisse à la fin	17 224 030	3 912 070
		9 633 518

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Katakuitshet Pessamit (Conseil des Innus de Pessamit) existe en vertu de la Loi sur les Indiens sans être constituée en société par actions. Ses activités sont gérées par un conseil qui, considéré comme un gouvernement, est composé d'un Chef et de six conseillers/conseillères dans le but d'administrer les avoirs de la Nation dans le meilleur intérêt de la communauté. Il est un organisme sans but lucratif exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2023, l'organisme a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3400, « Revenus », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, a été appliquée prospectivement.

Les recommandations du nouveau chapitre SP 3400 prévoient que :

- les revenus découlant d'opérations avec obligation de prestation sont constatés lorsque l'organisme remplit (ou au fur et à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- les revenus découlant d'opérations sans obligation de prestation sont constatés lorsque l'organisme a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'une opération passée ou un événement passé est à l'origine d'un actif.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'organisme.

Correction d'erreur

Au cours de l'exercice, le Conseil a modifié rétroactivement la constatation des produits relatifs aux contributions de Services aux Autochtones Canada (SAC) en fonction des ententes signées avec cet organisme. De plus, il a modifié rétroactivement la constatation d'une immobilisation corporelle et d'un compte fournisseur. Les corrections ont entraîné pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les modifications suivantes :

	Augmentation (diminution)
	\$
Excédent des produits sur les charges	7 181 169
Comptes à recevoir - SAC	(360 000)
Apports reportés - Autres	205 361
Fonds inutilisés à réinvestir à court terme - SAC	(7 314 355)
Apports reportés - SAC	(2 655 312)
Apports reportés - DGSPNI	591 202
Fonds inutilisés à long terme (DGSPNI)	(1 627 032)
Dette nette au début	3 624 261
Dette nette à la fin	(1 460 869)
Excédent accumulé au début	3 624 261
Excédent accumulé à la fin	10 440 138

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le Conseil possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Intérêts dans des partenariats commerciaux, dans une entreprise publique et participation dans une société sous influence notable

Le Conseil détient des intérêts dans des partenariats commerciaux, dans une entreprise publique et participation dans une société sous influence notable.

Ces placements sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Dépréciation des intérêts dans les partenariats commerciaux

À chaque date de fin d'exercice, le Conseil détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Conseil détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière non consolidé lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur. Ces placements ont été inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur en les désignant à cette fin, puisque le Conseil définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement à des fins de gestion et d'évaluation de la performance des placements en obligations en fonction de la juste valeur.

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des résultats lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Actifs non financiers

Les actifs sont classés comme actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits, développés ou mis en valeur qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Ils sont normalement utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus. Ils incluent les stocks, les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Conseil reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Maisons résidentielles	3 %
Édifices publics	2,5 %
Machinerie	5 %
Infrastructures	2,5 %
Mobilier et équipement	10 %
Écoles	2,5 %
Matériel roulant	20 %
Équipement informatique	20 %
Matériel marin	5 %

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle et incorporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle et incorporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle et incorporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles et incorporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Constatation des produits

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont autorisés et que l'organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste Passif au titre des paiements de transfert.

Revenus de carburant

Les produits de carburant sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession du produit, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Contribution des usagers

Les contributions des usagers proviennent de produits de location d'immeubles résidentiels auprès des membres de la communauté. Le Conseil constate ses produits de location, selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Autres revenus

Les autres revenus tels que ceux du CISSS Côte-Nord et les revenus locaux sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Redevances

Les redevances sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Entretiens

Les revenus d'entretien sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que le gain réalisé sur la cession de placements en obligations.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et incluent l'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif des primes et des escomptes sur les placements en obligations. Les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par la société.

Les produits de placements sont constatés à l'état des résultats au poste revenus nets de placements. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé. À ce moment, le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé à l'élément décomptabilisé est contrepassé et reclassé à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes de retraite interentreprises à prestations définies, car le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. Conséquemment, la charge de retraite afférente à ces régimes est comptabilisée à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les services sont fournis par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Conseil est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. L'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie parce qu'ils ne sont pas utilisés dans les opérations courantes du Conseil.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
	\$	\$
Paiements de transfert à recevoir		
Fédéral		
Service aux Autochtones Canada	20 210 292	14 474 285
Comptes clients	<u>11 040 029</u>	7 756 300
Loyers à recevoir - S.C.H.L.	2 503 031	2 500 720
Loyers à recevoir - C.B.B.	1 120 930	1 025 970
Avances à des particuliers, sans intérêt	82 970	67 528
Prêts à des particuliers - rénovation logement, sans intérêt	603 065	611 697
Dépôt de garantie	25 000	25 000
Intérêts courus	15 452	15 451
Avances à une entreprise publique, 5,5 %, encaissables par versements mensuels de 14 421 \$, capital et intérêts, échéants en mars 2024	<u>260 000</u>	210 000
Provision pour créances douteuses	<u>35 860 769</u>	26 686 951
	<u>1 438 295</u>	1 438 295
	<u><u>34 422 474</u></u>	<u>25 248 656</u>

5 - PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ SOUS INFLUENCE NOTABLE

	2024	2023
	\$	\$
Groupe Umek S.E.C.		
77 000 parts représentant une participation de 23,33 %	<u>1 980 782</u>	1 983 910

6 - INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

	2024	2023
	\$	\$
Pêcherie Nikan S.E.C.		
100 parts représentant une participation de 49,99 %	959 875	1 133 158
Les Pêcheries Nitshimau, S.E.N.C.		
Participation représentant 50 %	26 170	
	<u>986 045</u>	<u>1 133 158</u>

7 - PARTICIPATION NÉGATIVE DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

	2024	2023
	\$	\$
Station Uapishka S.E.N.C.		
Participation représentant 51 %	<u>(135 645)</u>	<u>(155 466)</u>

8 - FONDS EN FIDUCIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les comptes en fiducie proviennent des fonds obtenus à partir des capitaux ou de sources de revenus comme il est indiqué à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces fonds sont détenus en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada. La gestion de ces fonds est régie par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

9 - PLACEMENTS

	2024	2023
	\$	\$
Placements réservés		
Marché monétaire	572 252	623 043
Fonds communs de placement	3 501 986	3 238 267
Obligations	13 712 033	14 457 447
Actions de sociétés cotées en bourses	<u>12 361 183</u>	<u>10 850 334</u>
	<u>30 147 454</u>	<u>29 169 091</u>
Placement F.N.F.A. 0,9 %	<u>158 033</u>	<u>152 644</u>
Réserve S.C.H.L. portant intérêt au taux préférentiel moins 1,9 % (5,3 %; 4,6 % en 2023)	<u>3 460 913</u>	<u>3 003 190</u>
	<u>33 766 400</u>	<u>32 324 925</u>

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	\$
Maisons résidentielles	69 451 832	37 285 420
Édifices publics	52 410 895	37 710 008
Machinerie	6 411 261	4 164 338
Infrastructures	40 622 919	27 415 176
Mobilier et équipement	4 655 261	1 785 605
Écoles	11 983 501	6 837 815
Matériel roulant	8 334 630	2 468 725
Équipement informatique	2 838 948	976 404
Matériel marin	1 838 799	711 377
Immobilisations en cours de construction	<u>10 821 438</u>	<u>10 821 438</u>
	<u>209 369 484</u>	<u>130 176 306</u>
	<u>79 193 178</u>	<u>118 032 110</u>

11 - ACTIF INCORPOREL

	2024	2023
	\$	\$
Permis de pêche	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

12 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

Le Conseil dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 10 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 0,5 % (7,7 %; 7,2 % en 2023) et est renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par l'universalité des biens mobiliers à la hauteur de 49 000 000 \$.

13 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	7 668 546	10 372 189
Salaires à payer	763 250	994 515
Taxes à la consommation à payer	338 823	361 601
Comptes à payer au SAC et DGSPNI	<u>2 425 830</u>	<u>2 425 830</u>
	<u>11 196 449</u>	<u>14 154 135</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 442 035 \$ au 31 mars 2024 (463 343 \$ au 31 mars 2023).

14 - PASSIF AU TITRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

	Solde au début	Montant encaissé au cours de l'exercice	Montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Fédéral				
Services aux Autochtones Canada				
Fixes	27 463 659	23 118 564	(10 651 378)	39 930 845
Souples	2 323 549	3 451 512	(1 620 881)	4 154 180
Préétablies			-	
Globale	<u>762 252</u>		<u>(537 500)</u>	<u>224 752</u>
	<u>30 549 460</u>	<u>26 570 076</u>	<u>(12 809 759)</u>	<u>44 309 777</u>

15 - APPORTS REPORTÉS - AUTRES

	Solde au début	Montant encaissé au cours de l'exercice	Montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Contributions des usagers	49 183			49 183
Contributions - Sécurité publique	418 236	2 265 879	(2 213 476)	470 639
Contributions - C.D.R.H.P.N.Q.	829 418	1 342 298	(1 516 939)	654 777
Contributions - C.S.S.S.P.N.Q.L.	826 947			826 947
FCI -42R	<u>205 361</u>		<u>(205 361)</u>	
Contributions - S.C.H.L		624 000		624 000
Contributions - Gouvernement fédéral		<u>141 268</u>		<u>141 268</u>
	<u>2 329 145</u>	<u>4 373 445</u>	<u>(3 935 776)</u>	<u>2 766 814</u>

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

16 - DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière de 14 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité des biens mobiliers de l'emprunteur ainsi qu'une hypothèque mobilière de 35 000 000 \$ en faveur de toutes les créances reliées ou découlant de l'Entente Pessamit, au taux préférentiel plus 1 % (8,20 %; 7,70 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 17 460 \$, échéant en novembre 2030 (c);	2 639 839	2 849 356
Billet à demande, garanti par une hypothèque mobilière de 14 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité des biens mobiliers de l'emprunteur ainsi qu'une hypothèque mobilière de 35 000 000 \$ en faveur de toutes les créances reliées ou découlant de l'Entente Pessamit, au taux préférentiel plus 1 % (8,20 %; 7,70 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 25 210 \$, échéant en janvier 2039 (c);	4 486 980	4 789 500
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant cinq maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 5,87 % (4,61 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 4 223 \$ (3 794 \$ en 2023), capital et intérêts, échéant en janvier 2029 (c);	590 410	610 180
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant huit maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 5,87 % (4,61 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 6 757 \$ (6 071 \$ en 2023), capital et intérêts, échéant en janvier 2029 (c);	944 656	976 288
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 5,87 % (4,30 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 5 040 \$ (4 411 \$ en 2023), capital et intérêts, échéant en mars 2029 (c);	708 901	730 765
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, 5,87 %, remboursable par versements mensuels de 2 240 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2029 (c);	315 096	324 920
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,70 %, remboursable par versements semestriels de 71 850 \$, capital et intérêts, échu en octobre 2024 (c);	139 037	273 089

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant dix maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,98 %, remboursable par versements mensuels de 4 292 \$, capital et intérêts, échu en avril 2025;	766 108	809 866
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,70 %, remboursable par versements semestriels de 20 173 \$, capital et intérêts, échu en octobre 2024 (c);	38 611	76 481
Billet à demande, garanti par une hypothèque mobilière de 14 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité des biens mobiliers de l'emprunteur ainsi qu'une hypothèque mobilière de 35 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité de toutes les créances reliées à ou découlant de l'Entente Pessamit, 6,07 % (5,67 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 58 333 \$, échu en avril 2024;	4 895 000	5 595 000
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant neuf maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 6 235 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2026;	1 179 078	1 244 306
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant seize maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,07 %, remboursable par versements mensuels de 6 482 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2024 (b) (c);	454 277	516 853
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant trente-quatre maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,30 %, remboursable par versements mensuels de 16 628 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2024 (c) (d);	1 076 047	1 203 400
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant sept maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,51 %, remboursable par versements mensuels de 3 165 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2026;	499 480	529 666

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024 \$	2023 \$
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant onze maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,13 %, remboursable par versements mensuels de 2 549 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2026;	65 430	95 091
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant vingt-six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,98 %, remboursable par versements mensuels de 2 979 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2026;	73 697	108 541
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant quinze maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 3 040 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2028	131 742	163 566
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant quatre maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,24 %, remboursable par versements mensuels de 770 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2027;	26 759	34 681
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant onze maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,24 %, remboursable par versements mensuels de 2 324 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2027;	80 753	104 659
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant seize maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,87 %, remboursable par versements mensuels de 3 399 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2024 (e)	86 551	125 321
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,68 %, remboursable par versements mensuels de 2 615 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025;	95 739	126 360

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires

au 31 mars 2024

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024 \$	2023 \$
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,88 %, remboursable par versements mensuels de 2 689 \$, capital et intérêts, échéant en février 2027;	163 658	192 557
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant trente et une maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,7 %, remboursable par versements mensuels de 11 608 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2027;	831 805	938 181
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant dix-neuf maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,7 %, remboursable par versements mensuels de 7 114 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2027;	509 816	575 014
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant cinq maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,22 %, remboursable par versements mensuels de 2 337 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2026;	411 401	434 275
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant vingt-huit maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 6,11 % (4,56 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 14 823 \$, capital et intérêts, échéant en août 2028 (c);	1 724 716	1 798 997
Effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements mensuels de 18 291 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2024;	1 235 869	1 413 355
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant sept maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 6,11 % (4,56 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 3 683 \$, capital et intérêts, échéant en août 2028 (c);	428 577	447 036

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024 \$	2023 \$
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, grevant trois maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 1 875 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2027;	274 760	288 682
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant dix maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 5 % (5,23 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 7 790 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2028;	1 072 930	1 111 701
Effet à payer, garanti par de la machinerie d'une valeur comptable nette de 254 982 \$ au 31 mars 2024, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 7 406 \$, échu en août 2024;	37 031	125 906
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant trois maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 138 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2028;	996 930	1 019 384
Effet à payer, 7,99 %, remboursable par versements mensuels de 1 791 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2026;	52 883	69 427
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant quatre maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 3 054 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2028;	621 611	637 192
Effet à payer à l'égard des frais de négociation concernant une revendication d'infrastructures traversant la rivière Betsiamites, sans intérêt, remboursable à la date de règlement de la revendication;	15 000	15 000
Effet à payer à l'égard des frais de négociation concernant une revendication de terres, sans intérêt, remboursable à la date de la revendication;	130 809	130 809
Effet à payer, à l'égard des frais de négociation concernant une revendication de la Route 138, sans intérêt, remboursable à la date du règlement de la revendication;	122 649	122 649

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant des maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,95 %, remboursable par versements mensuels de 3 087 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2029	513 100	
Effets à payer, taux variant entre 0,48 % à 6,94 %, remboursés au cours de l'exercice	46 483	30 654 537
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Tranche échéant à moins de un an		
Sujet à renouvellement	1 584 886	1 160 604
Autres (a)	2 662 082	4 543 245
	<hr/>	<hr/>
	4 246 968	5 703 849
<hr/>	<hr/>	<hr/>

- (a) La tranche échéant à moins de un an - Autres, inclut les versements estimatifs à effectuer jusqu'à la date d'échéance de l'effet à payer;
- (b) Après la date de fin d'exercice, soit le 13 mai 2024, l'effet à payer a été renouvelé jusqu'en juin 2029, selon les modalités suivantes : à partir de cette date, l'effet à payer portera intérêt au taux de 5,84 % et sera remboursable par versements mensuels de 7 193 \$, capital et intérêts;
- (c) En vertu de la convention de crédit, le Conseil est assujetti à une clause restrictive, soit le maintien d'un ratio. Au 31 mars 2024, cette clause est respectée;
- (d) Après la date de fin d'exercice, soit le 1^{er} avril 2024, l'effet à payer a été renouvelé jusqu'en avril 2029, selon les modalités suivantes : à partir de cette date, l'effet à payer portera intérêt au taux de 5,87 % et sera remboursable par versements mensuels de 15 400 \$, capital et intérêts;
- (e) Après la date de fin d'exercice, soit le 9 mai 2024, l'effet à payer a été renouvelé jusqu'en juin 2029, selon les modalités suivantes : à partir de cette date, l'effet à payer portera intérêt au taux de 4,69 % et sera remboursable par versements mensuels de 2 930 \$, capital et intérêts.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq (5) prochains exercices, compte tenu des événements postérieurs décrits plus haut en a) à e), s'élèvent à 2 662 082 \$ en 2025, 2 478 589 \$ en 2026, 2 455 062 \$ en 2027, 2 430 577 \$ en 2028 et 2 470 294 \$ en 2029.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

17 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2024	2023
	\$	\$

Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel roulant loué, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 3 937 \$, échéant en avril 2024

3 937 51 165

Le versement sur l'obligation relative au bien loué au cours du prochain exercice s'établit à 3 937 \$ au 31 mars 2025.

18 - ÉVENTUALITÉ

Le Conseil a conclu des accords de contribution avec différents ministères des gouvernements fédéral et provincial. Le financement versé, conformément à ces accords, est assujetti à un remboursement si le Conseil des Innus de Pessamit ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

Également le Conseil possède un terrain sur lequel des équipements pétroliers sont installés. Le Conseil est exposé au risque lié à la décontamination future de ces sites. Il estime qu'il est difficile de déterminer la probabilité que ces événements futurs se produisent et qu'il serait difficile de faire une estimation raisonnable des coûts. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

19 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une partie importante des produits du Conseil provient d'apports fédéraux (Services aux Autochtones Canada) (71 %; 68% en 2023). La nature et la portée de ces revenus ont une telle importance que le Conseil en dépend sur le plan économique.

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Conseil utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Conseil est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Conseil a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour Conseil.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations du gouvernement du Canada est aussi considéré comme négligeable.

Risque de taux d'intérêt

Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

De plus, les fonds communs de placement exposent aussi indirectement le Conseil au risque de taux d'intérêt;

Le Conseil n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Conseil est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2024, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) du Conseil se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois				\$
	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	\$	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	11 196 449				
Dette à long terme	1 828 100	13 148 680	19 542 183		
	<u>13 024 549</u>	<u>1 828 100</u>	<u>13 148 680</u>	<u>19 542 183</u>	

21 - RÉSULTATS BUDGÉTÉS

Le Conseil n'a pas préparé de données budgétaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

22 - RÉSERVE - S.C.H.L.

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèque et de logement (S.C.H.L.), un montant annuel variant entre 360 \$ et 1 000 \$ par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et ces intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou des instruments assurés par la Société d'assurance dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la S.C.H.L. peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la S.C.H.L. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au principal.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

23 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	100 874 290	93 935 094
Modifications comptables (note 2)	10 440 138	3 264 261
Solde redressé	111 314 428	97 199 355
 Excédent des produits sur les charges	 21 062 652	 11 260 762
Ajustements	(341 875)	(30 423)
Gains de réévaluation cumulés	-	2 884 732
Solde à la fin	132 035 205	111 314 426
 L'excédent accumulé se détaille comme suit :		
Investissement net dans les immobilisations et actif incorporel	101 835 375	87 426 412
Excédent affecté	28 140 577	27 964 232
Excédent (déficit) non affecté	2 059 253	(4 076 218)
	132 035 205	111 314 426
 Réserve - Eau potable et eaux usées		
Solde d'ouverture	2 655 985	1 824 468
Affectation à la réserve	(1 118 998)	831 517
Solde de fermeture	1 536 987	2 655 985